

Commission des arbitres

Aide-mémoire pour les arbitres – Instructions pour les arbitres

Édition 2022

Directives administratives



Directives administratives : « Ce que l'arbitre doit faire à chaque match »

a) Convocation par clubcorner

- Retenir le numéro du match, la ligue, l'heure du coup d'envoi, le lieu du match, le terrain, la couleur de l'équipement, la distance **arrêt des transports publics (par ex. gare)**-vestiaire et vestiaire-terrain.
- Contrôler la date exacte du match (samedi, dimanche, jour en semaine).

b) Préparation pour la compétition

- Consultation des horaires ou d'un planificateur d'itinéraire.
- Préparer son équipement (y compris note de frais, rapport d'arbitre).
- Imprimer la feuille 'Evènements' et la facture d'indemnités dans [clubcorner](#)

c) Le jour du match, à la maison

En cas de temps incertain, il est recommandé de prendre contact, avant de partir, avec le club recevant ou le service de piquet ou de consulter la publication officielle sous www.football.ch pour savoir si le match a lieu ou si un inspecteur de terrain a déjà été convoqué.

d) Au lieu du match

- Inspection du terrain (conformité et sûreté des buts et filets de buts, drapeaux de corner, lignes, zones techniques, etc.).
- Les matches de championnat ont toujours priorité sur les matches d'entraînement. Si un match de championnat doit être arrêté ou ne peut commencer en raison de l'impraticabilité du terrain, il est interdit de disputer un match d'entraînement sur ce même terrain.
- Faire remédier aux défauts avant le début du match.
- Contrôle des couleurs des maillots (y compris gardien de but).
- Encaissement de l'indemnité et remise de la note de frais.

e) Feuille des joueurs (Feuille de match)

- La feuille des joueurs complètement remplie, présentant les photos des joueurs, doit être remise à l'arbitre avant le début du match. Délais autorisés:
 - 60 minutes avant le coup d'envoi pour les matches avec trios-ARB (Swiss Football League, Première Ligue à 2^{ème} Ligue, promotion de la relève (M16A-M21), AXA Women's Super League) ;
 - 45 minutes avant le coup d'envoi pour tous les autres matches.
- La feuille des joueurs doit être remplie et imprimée au travers de clubcorner.
- Le capitaine et l'entraîneur responsable de l'équipe concernée sont à signaler distinctement au travers de [clubcorner](#) sur la feuille des joueurs. Ils sont responsables de l'authenticité de la feuille des joueurs. La feuille des joueurs doit être signée par le capitaine et l'entraîneur.
- Les feuilles des joueurs sont au format A4 et sont soit en couleurs soit en noir et blanc.
- Seule exception autorisée, l'**adjonction** manuscrite de **joueurs** à la rubrique spécifique. Ceci doit être fait **avant le début du match**. Après le coup d'envoi, la feuille des joueurs ne peut plus être modifiée.



- Les joueurs qui sont rajoutés après à la main sur la feuille des joueurs, doivent signer la feuille des joueurs en présence de l'arbitre tout en présentant une pièce d'identité officielle. Les joueurs ne pouvant pas se justifier d'une pièce d'identification officielle ne sont pas autorisés à prendre part au match. Si une équipe insiste malgré tout pour faire entrer un joueur, l'arbitre rapportera les faits à la rubrique „Incidents“.
- Si une équipe souhaite modifier sa feuille des joueurs avant le début du match en remplaçant l'un des joueurs ou remplaçants y figurant, elle devra s'y prendre à temps pour fournir une nouvelle feuille des joueurs avant le début de la partie.
- Les joueurs ne figurant pas sur la feuille des joueurs, ne peuvent pas prendre part au jeu. Toutefois, l'arbitre ne peut pas interdire l'entrée en jeu d'un joueur ou d'un remplaçant si son club insiste sur sa participation. Si une équipe insiste pour faire entrer en jeu un joueur ne figurant pas sur la feuille des joueurs, l'arbitre rapportera les faits à la rubrique «incidents» de son rapport.
- Après la fin du match, les capitaines des deux équipes sont autorisés à consulter les feuilles des joueurs en présence de l'arbitre.

f) Contrôle visuel avant le match

- Appeler les noms en suivant l'ordre indiqué des joueurs figurant sur la feuille des joueurs (joueurs remplaçants inclus).
- Aucun contrôle visuel n'est fait lors des matches de la Swiss Football League (SFL), de la Première Ligue (PL), de la 2^{ème} ligue interrégionale ainsi que de la AXA Women's Super League et des féminines LNB.

g) Derniers préparatifs de l'arbitre avant le match

- Contrôle du ballon de match;
- Prendre les drapeaux pour les juges de touche ou arbitres-assistants;
- Sifflet, montre, pièce pour le tirage au sort de la moitié de terrain, matériel pour écrire, cartons jaune et rouge, feuille «Evènements» du clubcorner recommandée;
- Contrôle des chaussures et des protège-tibias (en cas de non-conformité de l'équipement, le coup d'envoi ne peut pas être retardé);
- Début du match (Shake-hands, prise de temps, équipe qui engage, etc.).

h) Pendant le match

- Noter l'heure des incidents sur la feuille ,Evènements' imprimée du [clubcorner](#) (avertissements, expulsions, punitions temporaires, remplacements de joueurs, blessures, etc.).
- Les mesures disciplinaires prises à l'encontre des joueurs, joueurs remplaçants et officiels d'équipe depuis l'entrée sur le terrain pour le coup d'envoi jusqu'au départ du terrain après le coup de sifflet final, sont signalées optiquement (cartons jaune, jaune-rouge et rouge).

i) Important après le match

- Contrôle du Shake-hands final et en cas de non-respect, remarque dans le rapport d'arbitre.
- Immédiatement après la fin du match (**aussi valable pour les matches renvoyés ou arrêtés**) l'arbitre doit (y compris pour les matches d'entraînement) annoncer le résultat via clubcorner (Conseil : Clubcorner est aussi disponible en application pour smartphones : App-Store – Rechercher «Clubcorner»). L'enregistrement correct des résultats et (si nécessaire) des buteurs doit être effectué si possible dans les 30 minutes qui suivent la fin du match dans [clubcorner](#) , mais au plus tard 60 minutes après la fin du match.
- Lors de matches avec prolongations et/ou séries de tirs au but, le résultat final annoncé est toujours constitué de la somme de tous les buts marqués.
- Le rapport d'ARB doit être saisi électroniquement pour **tous** les matches (y compris les matches d'entraînement) selon les directives régionales dans [clubcorner](#). L'annonce du résultat doit se faire par saisie dans clubcorner (en plus du rapport sous [clubcorner](#)).



Attention: Pour les matches de la Swiss Football League, de la Première Ligue, de la promotion de la relève M-18 à FE-13 (Footeco), de la 2^{ème} ligue inter, de la AXA Women's Super League et des féminines de la LNB, Promotion de la relève féminines M-19/M-17/M-16/M-15, ainsi que des matches de la Coupe suisse, le rapport doit être adressé via [clubcorner](#) au plus tard le jour suivant le match (jusqu'à 10h00).

- En remplissant le rapport électronique les joueurs figurant de façon manuscrite sur la carte officielle des joueurs doivent être cherchés auprès de l'équipe concernée (recherche des joueurs) et être intégrés dans la carte de match (onze de départ / remplaçants).
- Lors des matches avec changements libres, les joueurs qui ne sont pas entrés en jeu, doivent être enregistrés comme tels.
- **Tous les éléments appartenant au match doivent être saisis dans le rapport d'ARB selon le rapport ,Evènements' de clubcorner** (en particulier les remplacements, les joueurs n'ayant pas joué dans les matches avec changements libres, les buts, les avertissements, les expulsions et autres incidents). Lors de certains matches les représentants de club remplissent une feuille de match spécifique et la remettent à l'arbitre. Pour les matches à partir de la 3^{ème} ligue et plus haut, ainsi que pour les matches de la Promotion de la relève (M-21 à M-15; FE-14 ; FE-13 ; Swisscup et Junior League) ainsi que la AXA Women's Super League et les Féminines LNB et Promotion de la relève féminines M-19/M-17/M-16/M-15 il faut aussi noter le nom des buteurs et la minute durant laquelle le but a été marqué.
- Lors de l'établissement du rapport des avertissements/expulsions les points suivants sont à considérer:
 - Sélectionner l'infraction dans clubcorner sous la rubrique raison de la sanction (p.ex. frein de dernier recours, voie de fait, insulte envers l'ARB, 2^e avertissement, faute etc.).
 - Lors des cartons jaune-rouge ou rouge direct une description des faits doit être faite (avec indication d'une provocation éventuelle) en répondant aux 7 questions suivantes (Quand – Qui – A qui - Où – Quoi – Comment – Pourquoi).
 - Lors d'un carton rouge direct un avertissement préalable éventuel doit aussi être mentionné.
 - Lors des cartons jaune-rouge le premier carton jaune doit être mentionné obligatoirement.

Remarque importante :

La feuille de match ne doit pas être envoyée par poste. **Pour permettre le traitement d'éventuels protêts, réclamations, etc., les arbitres sont tenus de garder tous les documents du match (en particulier les cartes de match des deux équipes) jusqu'au 30 septembre de la saison suivante !**

Attention : Si une équipe dépose un protêt, la feuille des joueurs et le cas échéant, les formulaires de banc et de remplacement, seront annexés au formulaire de protêt et expédiés par poste.

j) Traitement des données (protection des données)

- Dans le cadre de la gestion du match, les arbitres ont accès à différentes données concernant les personnes impliquées dans le match (p. ex. listes des joueurs avec nom, prénom et date de naissance). Cela est particulièrement nécessaire pour pouvoir établir un rapport correct des avertissements ou des exclusions de match. Dans le même temps, il est essentiel que les données soient traitées exclusivement pour l'exercice de la fonction d'arbitre (en particulier pour le rapport). Il est notamment interdit d'utiliser les données à des fins personnelles (p. ex. contacter des personnes impliquées dans le match après le match), de les transmettre à des tiers ou de les utiliser à des fins commerciales (p. ex. à des fins publicitaires, etc.). Les infractions à ces principes sont sanctionnées disciplinairement par la commission d'arbitrage compétente.